

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de suffrages : 13 Sauf pour le devis Fan de Menuiseries : 12

<u>Date de convocation</u> 11/10/2024
--

<u>Date d'affichage</u> 11/10/2024
---------------------------------------

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Etaient présents :**

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

**Procuration(s) :**

M. VENEAU Antoine donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HERISSE Laetitia, M. VENEAU Antoine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

**Numéro interne de l'acte : 2024-42**

**Objet : Divers devis et demande de subvention**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de continuer la rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de maintenir en état le patrimoine. Ces travaux consisteraient en la réalisation de l'isolation extérieure du porche du bloc des logements communaux situé au Logis Rouge et de changer les menuiseries extérieures et les volets roulants de la salle de la Cure.

Toujours dans l'optique de maintenir et d'enrichir le patrimoine communal, il est proposé d'acquérir du matériel pour les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine effectués en régie par les agents techniques, de compléter l'équipement des diverses salles par des sèche-mains, permettant ainsi de réduire la consommation de papier. Enfin, afin d'améliorer les conditions de travail des agents administratifs qui gèrent entre autres ce patrimoine et veillent à son maintien, il est prévu d'acquérir deux écrans et deux souris ergonomiques.

Tous ces travaux et acquisitions sont détaillés avec leur montant ci-dessous :

		Montant H.T.	Montant T.T.C
<b>Volet 1</b>	<b>Rénovation énergétique</b>		
VM NIORT	Matériaux pour l'isolation extérieure porche		
FAN de	logis rouge	3 071,74 €	3 686,09 €
MENUISERIES	Menuiseries extérieures (salle de la cure)	8 087,00 €	9 704,40 €
	Volets (salle de la cure)	4 576,00 €	5 491,20 €
		<b>12 663,00 €</b>	<b>15 195,60 €</b>
<b>Volet 2</b>	<b>Acquisition de matériel</b>		
SONEPAR	2 Sèche-mains	928,42 €	1 114,10 €
SOLURIS	2 écrans 27" et 2 souris ergonomiques	351,98 €	422,38 €
	Installation	102,00 €	102,00 €
		<b>453,98 €</b>	<b>524,38 €</b>
AREPE	Perche élagueuse	799,71 €	959,65 €
	Tronçonneuse	349,00 €	418,80 €
UNIKALO	Pistolet à peinture	1 235,00 €	1 482,00 €
		<b>2 383,71 €</b>	<b>2 860,45 €</b>
	<b>TOTAL DEVIS</b>	<b>19 500,85 €</b>	<b>23 380,62 €</b>

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT III. Cette subvention permettrait le financement de ces projets à hauteur de 50 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- De retenir les diverses entreprises pour les travaux et acquisition de matériel détaillés précédemment pour les montants indiqués,
- De solliciter la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT III.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Mr VIRGINE MOREAU ne prend pas part au vote pour le devis de l'entreprise FAN de MENUISERIES

**Numéro interne de l'acte : 2024-43**

**Objet : Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines dépenses et recettes n'ont pas été inscrites au budget 2024 et qu'il convient par conséquent de les prévoir.

Ci-dessous le détail des écritures :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 51 : Frais d'études	2 310,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	14 913,54
2031 (20) - 60 : Frais d'études	4 617,60	1321 (13) : Etats et établissements nationau	5 214,50
21351 (21) - 51 : Bâtiments publics	15 195,60	13251 (13) : GFP de rattachement	9 750,43
21352 (21) - 51 : Bâtiments privés	3 686,09	13251 (13) : GFP de rattachement	8 039,75
2151 (21) - 60 : Réseaux de voirie	7 610,00		
215738 (21) - 50 : Autre matériel et outillag	2 860,45		
21838 (21) - 50 : Autre matériel informatiq	524,38		
2188 (21) - 50 : Autres immobilisations cor	1 114,10		
	<b>37 918,22</b>		<b>37 918,22</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	14 913,54		
615231 (011) : Voiries	-14 913,54		
	<b>0,00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>37 918,22</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>37 918,22</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

VOTE : adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-44**

**Objet : Eglise de Saint Etienne la Cigogne : consultation études pré-opérationnelles**

Le diagnostic de l'église de Saint Etienne la Cigogne, ayant été présenté au Conseil Municipal, lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire propose, maintenant, d'engager la phase pré-opérationnelle de ce projet ; il s'agit des reconnaissances en décors peints, des études sur bois polychromes, matériauologiques, hydrogéologiques et géotechniques. Avant d'engager ces dernières études (géotechniques) l'avis du service régional de l'archéologie est nécessaire. Monsieur le Maire les a sollicités et un retour de leur part est attendu. Il propose toutefois de missionner le cabinet Niguès architecte, maître d'œuvre de ce projet, pour la consultation des autres études et de surseoir celle de l'étude géotechnique jusqu'à l'obtention d'une réponse du service régional archéologique.

Cette phase est estimée à 38 402.20 € H.T. Des subventions pour financer ces études peuvent être demandées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département. Le taux de

financement maximum, cumulé, peut être de 75 %.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a autorisé le cabinet Niguès architecte, à lancer la consultation pour la phase pré-opérationnelle du projet de restauration de l'Eglise de Saint Etienne la Cigogne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
- accepte de débiter la phase pré-opérationnelle du projet de restauration de l'église de Saint Etienne la Cigogne en tenant compte des remarques émises précédemment notamment au sujet de l'étude géotechnique.

VOTE : adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-45**

**Objet : Syndicat Plaine de Courance : défense incendie - transfert des biens au SPCP**

Le Syndicat Plaine de Courance a pour compétence la défense incendie et en charge les équipements afférents à cette compétence (poteaux incendie, réserves incendie). A leur demande, la commune doit inscrire ces biens à son inventaire pour pouvoir, ensuite, les transférer au Syndicat. La plupart de la valeur de ces équipements n'est pas connue (information non transmise par les anciennes structures ayant eu la compétence).

Pour cela, il a été décidé, en accord avec le Syndicat Plaine de Courance et le SGC de Niort, de définir les règles suivantes :

Pour les équipements dont la valeur n'est pas connue, transfert du bien pour une valeur équivalente à 0 euro (l'ensemble des équipements de Plaine-d'Argenson)

Pour les équipements dont la valeur est connue par la commune, transfert à cette valeur.

**ETAT DES OUVRAGES INCENDIE A INTEGRER : PLAINE D ARGENSON**

IDENTIFIANT DU POINT D'EAU	LOCALISATION		PROPRIETAIRE	SECTION ET PARCELLE	N° COMPTE	N° INVENTAIRE
790780001	R DE LA BOURDELLERIE	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-001
790780002	R DES GRANDS NOYERS	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-002
790780003	RD 53 - RTE DE CHIZE	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-003
790780004	R DU PONT (LE PETIT BOUSSEAU)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-004
790780005	RTE DE LA FORÊT ANGLE RTE DES ECOLES	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-005
790780006	R DE LA POSTE-RTE DES CHAMPS (LA FRICAUDIÈRE)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-006
790780007	R DE LA POSTE (LA FRICAUDIÈRE)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-007
790780008	LOT LES SABLIERES	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-008
790780009	AV ST JEAN	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-009
790780010	AV DE SAINT JEAN - RTE DE CHIZÉ	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-010
790780012	R GEORGES CLAUDE - LA GARE	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-011
790780013	RTE DU CALVAIRE-IMP DU CERISIER (LA BOURDONNERIE)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-012
790780014	RTE CONTREMARCHE (CONTREMARCHE)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-013
790780015	RTE DE SURGÈRES	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-014
790780024	LA GARE	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-015
790780041	R DES CAMELIAS (ST ETIENNE)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-016
790780042	R DES CHARDONNERETS (ST ETIENNE)	Poteau Incendie 100	Hors commune		21568	1990-POTINC-017
790780028	LES AIGUIS	Réserve Incendie Enterrée - 120M <sup>3</sup>	Mairie	033 OD 300	21568	1990-POTINC-018

790780020	LA LIGNE	Réserve Incendie Enterrée - 120M <sup>3</sup>	Mairie	C 642	21568	1990-POTINC-019
790780030	CORMIÈRE	Réserve Incendie Enterrée - 120M <sup>3</sup>	Mairie	033 C / 342-345-346	21568	1990-POTINC-020

Monsieur le Maire précise que seuls, sont répertoriés dans cette liste, les équipements qui ne figurent pas dans l'inventaire du Syndicat Plaine de Courance. Le Syndicat Plaine de Courance est déjà propriétaire de certains poteaux incendie et réserves incendie.

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer les ouvrages incendie répertoriés dans l'état ci-dessous selon les règles définies précédemment.

### Questions diverses

#### 1. Tableau de la Sainte Famille – Eglise de Prissé-la-Charrière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération a répondu favorablement à la demande de restauration de l'œuvre picturale représentant la Sainte Famille et la Trinité, sise dans l'église de Prissé-la-Charrière pour un accompagnement technique, scientifique et financier. Mme Lamy, conservatrice en chef du patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Niortais est venue en présence de restaurateurs pour la réalisation des devis. La commune est actuellement en attente du chiffrage.

#### 2. Sites de compostage

Deux sites de compostage ont été mis en place : à l'école et à la mairie.

Deux autres sites ont été retenus mais seront équipés ultérieurement des bacs de compostage : Le Logis Rouge et Belleville. Auparavant laisser les agents s'organiser pour le bon fonctionnement de ces sites de compostage. Trois bacs de compostage ont été installés par site.

#### 3. Lieu-dit La Bourdonnerie

Mise en place de la limitation de vitesse à 70km/h au lieu-dit la Bourdonnerie.

#### 4. Travaux de voirie

Les travaux de voirie prévus rue des Varennes, commandés en 2023 et l'ensemble des travaux commandés en 2024 sont reportés en 2025, à la meilleure saison.

#### 5. Anciennes mairies

Une étude commandée par la CAN doit être réalisée par le bureau d'études SOLIHA à partir du 15 octobre pour d'éventuels logements à Boisserolles. Certains conseillers ont émis la remarque qu'ils préféreraient que ce projet soit porté par la commune plutôt que par un bailleur social. Eventuellement envisager, également, la possibilité de vendre ces locaux. Pour l'instant, il s'agit d'une étude sur la faisabilité du projet. A voir par la suite, la décision que souhaitera prendre le Conseil Municipal à ce sujet.

Rencontre avec le CAUE et ID 79 pour la reconversion des anciennes mairies de Belleville et Saint Etienne la Cigogne.

#### 6. Repas des aînés

La date du repas des aînés est fixée au 29 mars 2025. L'animateur habituel du repas des aînés a cessé son activité. Monsieur MARCHESSEAU propose l'artiste qui anime certaines festivités de la commune de COIVERT. Il a d'ailleurs pris ces coordonnées. Prendre contact avec lui.

#### 7. Supérette API

Monsieur le Maire a rencontré un représentant de la société API. Le démarrage de l'activité est plus lent que prévu. Des affiches seront apposées à différents endroits de la commune pour mieux signaler la présence de cette supérette. La commune et les associations peuvent désormais ouvrir un compte client pour y effectuer des achats si nécessaire.

#### 8. Cérémonie du 11 novembre

Cette année, la cérémonie cantonale du 11 novembre aura lieu à Belleville. Elle sera un peu particulière puisqu'à cette occasion 2 morts pour la France inscrits sur le monument aux morts de Belleville (un doit, encore, être gravé) seront honorés.

Des piquets d'honneurs avec la présence de généraux leur rendront hommage. Des lettres des poilus seront lues par les élèves de l'école et le Maire demande si le Conseil connaîtrait un adolescent, sur la commune, pour la lecture d'un message de l'ONACVG. Un repas sera organisé par la suite. S'inscrire auprès de Mr Denis PLOQUIN, au plus tard le 5 novembre 2024. Couverts et boissons seront apportés par chacun. L'UNC s'occupe de la sonorisation.

## 9. Ecole

L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu. Bonne participation des parents pour cette élection. 80 élèves d'inscrit à l'école et 82 après les vacances de la Toussaint.

Une demande de store a été faite par un professeur pour la classe de CP. Un devis sera demandé.

Concernant l'élection pour mettre en place le nouveau conseil municipal des jeunes, elle devrait avoir lieu après les vacances de Toussaint. Un travail a été mené par le directeur de l'école et Mme Stéphanie PAQUET pour expliquer, entre autres, aux élèves de CM1 et CM2 le déroulement d'une campagne électorale et le rôle des élus. Ils ont également travaillé sur l'intérêt de la parité et éventuellement la possibilité de se présenter en binôme (une fille, un garçon) : dans ce cas, voir pour adapter le règlement intérieur. Ils ont également évoqué l'avantage d'une mixité de niveau : pour rappel seuls les CM1 et CM2 peuvent être candidats : une égalité de conseillers par niveau, pour composer le conseil, serait l'idéal, soit pour un effectif de 8, 4 conseillers de CM1 et autant de CM2.

## 10. Sonorisation église

Mr Matthieu MOREAU a commencé à étudier le projet de sonorisation de l'église et a fait un état des lieux de l'actuelle sonorisation : un problème de dimensionnement entre l'amplificateur et les enceintes serait la cause d'une mauvaise qualité du son diffusé.

Tout l'équipement vient du même fabricant. Mr Matthieu MOREAU va par conséquent contacter un fournisseur de ce fabricant pour étudier une solution avec le meilleur rapport qualité/prix : selon lui, il n'est pas nécessaire de changer l'ensemble de l'équipement.

Autre point : Monsieur le maire confirme la possibilité, pour une commune, de financer la sonorisation d'une église. Question qu'il a posée lors d'une formation au sujet des lieux de culte.

## 11. Eclairage public

Afin de résoudre définitivement les problèmes de plages horaires de l'éclairage public, Monsieur le Maire invite chaque conseiller à veiller aux heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage public, à proximité de leur domicile et de les lui communiquer. Il pourra ainsi échanger avec l'entreprise SEOLIS sur les réels dysfonctionnements des heures d'éclairage public.

Secrétaire  
Karine TEUDET



Président  
JF SALANON

